

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-332/16/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Optitec
- Approbation d'une convention
MET 16/723/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

Présentation du pôle :

Le pôle Optitec compte fin 2015, 212 adhérents dont 82 issus du département des Bouches du Rhône. 20 des 50 des entreprises adhérentes du pôle sont issues du territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

26 des 32 structures académiques intégrées au pôle sont issues du territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Le pôle Optitec oriente son action sur les marchés applicatifs suivants :

- « Green photonics » : solutions optiques pour le traitement de déchets, la gestion de la pollution atmosphérique et l'efficacité énergétique
- Photonique pour procédés industriels et agricoles (instrumentation, fabrication)
- Sécurité et surveillance (biens et personnes, spatial, transports)
- Instrumentation scientifique et médicale

La stratégie du Pôle s'organise autour de 3 grandes ambitions :

- la transformation de la R&D investie par les entreprises, laboratoires et financeurs publics en création de valeur et en croissance
- Une dynamique de croissance de la filière et des industriels à horizon de 2022
- La visibilité du pôle comme un cluster européen « Photonique et imagerie » sur l'arc Méditerranée et Grand Sud-est

Bilan 2015 :

- Dynamique de réseau et d'adhérents :

Le territoire de la Métropole regroupe 82 adhérents, soit 40 % des membres du Pôle dont :

- 50 entreprises
- 20 laboratoires
- 5 organismes de formation
- 7 partenaires

En 2015, 7 nouveaux membres du territoire ont adhéré au pôle

Depuis 2015, Optitec a labellisé 26 projets de Recherche et Développement dont 9 sur le département des Bouches du Rhône.

11 projets ont été financés, dont 2 au titre du Fonds Unique Interministériel.

- Organisation de 5 journées thématiques, ateliers, conférences
- Accompagnement de PME :
 - 47 visites d'entreprises
 - 46 visites de prospection
 - 80 PME accompagnées collectivement
 - 13 PME accompagnées individuellement

- Mise en place de la plateforme technologique PEMOA à l'hôtel Technoptic à Château-Gombert : Plateforme technologique ouverte principalement à la formation continue et à la collaboration technologique sur projets de Recherche et Développement.

Plan d'actions 2016 :

En 2016, le pôle OPTITEC orientera sa stratégie autour de 3 grands axes prioritaires :

- Impulser et soutenir le développement de projets de Recherche et Développement et industriels et mobiliser le territoire comme un territoire d'expérimentation de nouvelles formes d'open innovation
 - Renforcer le développement européen et la visibilité internationale des entreprises et partenaires académiques
 - Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et marché, via une offre de services 2.0, encore plus orientée vers l'accès aux marchés
- Projets développés sur le territoire
- Développement d'un axe Dispositifs médicaux & système d'imagerie médicale en lien avec Cérimed
 - Contribution aux grands projets structurants de la Métropole :
 - Asseoir son ancrage sur le Technopôle de Château-Gombert et contribuer à sa stratégie H2020 (croisement avec les compétences du pôle mécanique, coopération avec les acteurs économiques et académiques du site, élargissement de l'offre de la plateforme PEMOA)
 - Projet Henri Fabre : Charges utiles et optronique pour aéronautique ; articulation avec Plateforme INOVSYS (Optomécanique) ;
 - Aix-Marseille French Tech : apporter la brique photonique et imagerie / big-data, objets sans contact et e-santé + appui à la croissance de start-up + Liens avec Pôle SCS
 - Offshore sous-marin - Technologies en milieux hostiles : robotique et instrumentation optique et photonique en milieux hostiles
 - Projet TIGRE (Territoire Intelligent pour la Gestion des Risques Environnementaux) : métrologie environnementale, traitement des déchets, détection de polluants dans l'air, eau et le sol.

Le budget prévisionnel du pôle Optitec pour 2016 s'élève à 1 922 655 euros.

Budget prévisionnel 2016 Optitec :

Intitulé des dépenses	HT / TTC	Ressources	HT / TTC
60 - Achats	20 599	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses			
605 - Achats de matériels, équipements		Etat	370068
606 - Achats non stockés de matières et Fourn.	18 090	FRED	200000
607 - Achats de marchandises	2 510	DIRECCTE	170068
61 - Services extérieurs	289 415		0
611 - Prestations de services	147 268	Union Européenne	89035
613 - Locations	34 131		
614 - Charges locatives	1 941	Régions	425088
616 - Assurance	2 008	Conseil Régional PACA	395088
617 - Etudes et recherche	104 000	Conseil Régional LR	30000
618 - Divers	66		
		Départements	35000
62 - Autres services extérieurs	711 772	Conseil Départemental des Bouches du Rhône	35000
621 - Personnel extérieur au service	82 963		
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	340 104		
623 - Publicité, public., relations publiques	92 383		
625 - Déplacements, missions et réceptions	179 299		
626 - Frais postaux et frais de télécom.	10 958		
627 - Services bancaires et assimilés	6 066	Agglomération - Communes	150000
		MPM	60000
64 - Charges de personnel	670 870	CPA	25000
641 - Rémunérations de personnel	368 979	CASA	5000
645 - Charges sociales	301 891	TPM	30000
647 - Autres charges sociales		Nimes	15000
		Montpellier	15000
65 - Autres charges de gestion courante			
		Total des financements publics	1 069 191
66 - Charges financières			
661 - Charges d'intérêts		Autofinancement	623464
		Prestations de services	310243
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions		Ventes de marchandises	0
		Cotisations	149420
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions		Autres fonds propres	39839
		Participation des PME	123962
Emplois des contributions en nature	230 000	Contributions en nature	230000
Bénévolat	230 000	Valorisation du bénévolat	230000
Locaux et matériels			
Total dépenses	1 922 655	Total ressources	1 922 655

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole de d'accorder une subvention de fonctionnement de 50 000 euros au pôle Optitec au titre de l'année 2016 et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Optitec.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'Association Optitec.

Article 2 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'Association Optitec.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille Provence sous-politique B 330 – chapitre 65 – nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**